

M. Fulton: Elle va jusqu'à Prince-Rupert.

M. Gormley: Cela étant, le ministre songe-t-il à désigner la route Yellowhead route nationale? Y aura-t-il une aide fédérale pour en doubler le nombre des voies?

Une voix: Elle va jusqu'à Prince-Rupert. Dites-lui jusqu'où elle va.

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, mes collègues du NPD, en face, tiennent à rappeler à la Chambre que cette route va aussi jusqu'à Prince-Rupert.

Je partage l'opinion du député. La route Yellowhead constitue en effet un axe routier très important. Je m'accorde également à dire que cette route connaît une circulation très intense, et mixte.

Le député sait probablement que notre gouvernement avait conclu en 1979 un accord de partage des coûts avec les gouvernements des provinces en vertu duquel le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux auraient partagé les coûts d'amélioration de la route Yellowhead. Malheureusement, le gouvernement libéral a décidé d'annuler cet accord. A l'heure actuelle, il n'existe donc pas d'accord fédéral-provincial sur les routes, et les accords existants sont présentement en cours de révision. J'aurai sûrement l'occasion d'examiner cette question avec la Yellowhead Highway Association.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES CULTURELLES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Communications, mais je voudrais commencer par le féliciter de sa nomination. Ma question a trait aux coupures draconiennes qu'ont à subir les organismes culturels au Canada, et je parle, bien sûr, de la Société Radio-Canada qui écoperait d'une coupure de 75 millions de dollars, mais également d'autres organismes tels que le Centre des Arts, le CRTC et le Conseil des Arts. Plusieurs des gens qui œuvrent dans ce domaine sont inquiets à savoir si ces coupures s'appliqueront uniquement à l'année financière 1985-1986 ou si elles se répercuteront et se perpétueront au cours des autres années du mandat progressiste conservateur. Aussi le ministre pourrait-il nous assurer que ces budgets pour l'année financière 1985-1986, ainsi réduits par les coupures, ne serviront pas de base pour l'établissement des budgets de ces organismes culturels dans les années subséquentes? Peut-il répondre à cette question?

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, les restrictions budgétaires, qui nous amènent à revoir certaines pratiques bureaucratiques pour nous permettre de jouir de plus de crédit pour la création et la production, seront évidemment de façon permanente.

Questions orales

M. le Président: A l'ordre! Je suis en difficulté parce que le député a posé deux questions en même temps. Il faut les poser séparément. Pour le moment, je vais lui accorder une question supplémentaire. Mais je signalerai, et il est important de le noter, qu'il n'est pas permis de poser deux questions différentes dans la première question et d'avoir une supplémentaire. Pour le moment, cette fois, une question supplémentaire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je vous remercie de votre condescendance, monsieur le Président.

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—L'INCIDENCE DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il semble que les compressions touchant Radio-Canada concerneront surtout les régions périphériques. Autrement dit, celles-ci seront les plus touchées. Le ministre nous dirait-il s'il est disposé à intervenir afin d'assurer le maintien de la programmation régionale et des emplois dans les régions excentriques, lorsque le couperet va tomber?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, la direction de la Société Radio-Canada m'informe qu'elle a nié aujourd'hui les rapports de presse prétendant que des décisions ont été prises quant à la façon de réduire le budget de la société pour la période 1985-1986. A cet effet, le président de la société a déclaré lui-même qu'aucune décision n'avait été prise en ce moment et que les résultats de l'exercice ne seront pas connus avant la fin des consultations entre le ministère des Communications et la société au sujet de l'impact des compressions budgétaires sur les services de Radio-Canada.

La direction de cette société a également déclaré que tant au siège social qu'aux têtes de réseau de Montréal et de Toronto ainsi que dans les régions on étudie divers scénarios qui permettront la réduction de 75 millions de dollars du budget de Radio-Canada pour l'année financière 1985-1986. Le processus décisionnel a pour priorité, tel qu'il a été dit à la Chambre, d'éliminer d'abord les dépenses moins productives et de sauvegarder les services de programmation dans la plus grande mesure du possible.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES ACCUSATIONS DE FRAUDE PORTÉES CONTRE DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Dans l'opposition, elle avait la réputation de s'intéresser au sort des personnes âgées et des chômeurs. On la qualifiait même de «rouge» parmi les tories.